



Informations de la Municipalité

Crise énergétique - Mesures d'économies préventives

◆ Bâtiments communaux

La Municipalité a décidé de suivre les recommandations émises par les autorités cantonales et fédérales (disponibles sur la page d'accueil du site internet de la commune) et les a mises en oeuvre dans les bâtiments communaux. Elle encourage vivement la population à faire de même dans les logements et bureaux.

◆ Eclairage public

Hormis trois lampadaires autonomes situés à la place du Chauchy et à la rue Roger de Lessert, l'éclairage public de l'ensemble du territoire communal sera prochainement éteint pendant 6 heures, avec différenciation entre la semaine et le week-end, à savoir de **23h.00 à 05h.00 en semaine et de 00h.30 à 06h.30 les vendredis et samedis soirs.**



<https://www.suisseenergie.ch/programmes/stop-gaspillage/page-daccueil/>
<https://www.energie-environnement.ch/>

Hangar communal

A juste titre, de nombreux Buchillonnais s'interrogent sur le fait que le nouvel hangar communal ne soit toujours pas opérationnel. Il s'avère que cette construction doit faire l'objet d'expertises suite au constat de plusieurs défauts, dont certains sont majeurs. En l'état, la Municipalité n'a dès lors pas été en mesure de la réceptionner; elle met néanmoins tout en oeuvre pour accélérer le processus, tout en déplorant le manque de réactivité des entreprises concernées.

Dans l'intervalle, le dépôt provisoire des déchets organiques demeure tel quel ; la Municipalité remercie la population pour sa patience et sa compréhension.

Ne rien jeter dans les grilles ... le lac commence ici !

Chaque jour, à travers les grilles d'évacuation des eaux pluviales, nous polluons notre lac en jetant des mégots de cigarettes, des plastiques et autres déchets, peut-être sans savoir que chaque bouche d'évacuation de notre région est reliée, directement ou indirectement, aux eaux du lac. Buchillon étant situé à proximité immédiate du lac, la Municipalité a décidé de sensibiliser la population et les passants en installant prochainement des « clous » sur plusieurs grilles.

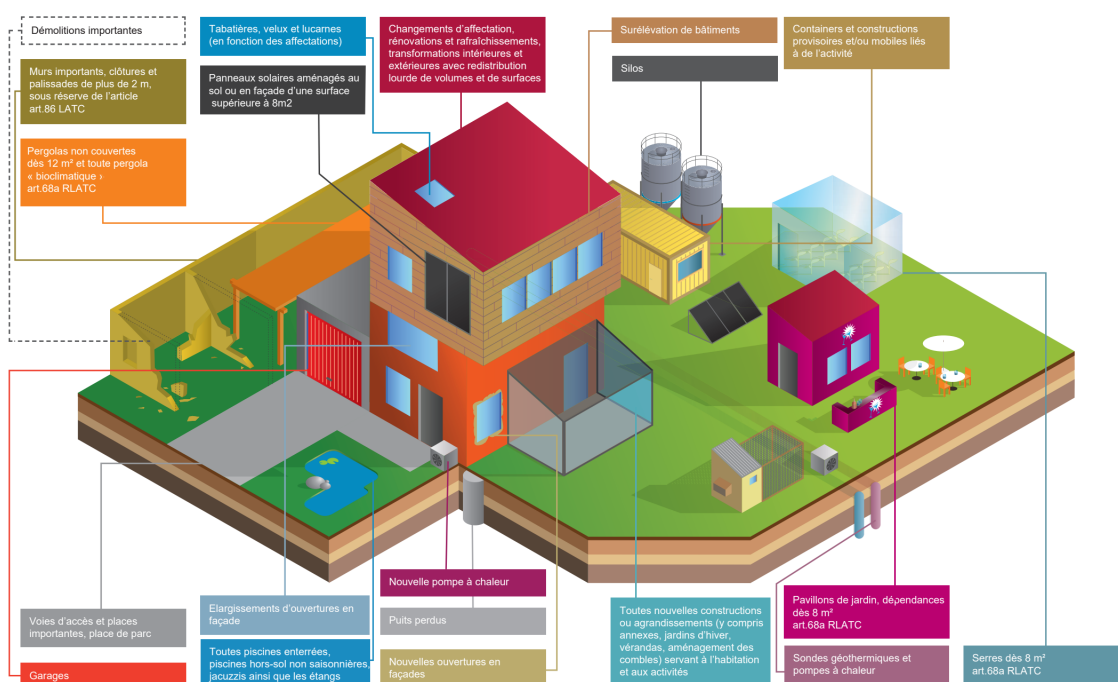


Les différents types d'autorisation en matière de travaux

Afin d'aider chacun à comprendre le type d'autorisation nécessaire en fonction des travaux à réaliser, la Municipalité a élaboré un guide illustré présentant les cas les plus fréquemment rencontrés. Celui-ci est disponible sur le site internet sous la rubrique « Urbanisme ».

Pour rappel: «Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (article 103 LATC)» .

Par conséquent, tous travaux, même minimes, doivent être annoncés à l'autorité municipale.



ERRATUM -

Protection des hérissons

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans la gazette n° 3/2022.

Le hérisson étant un animal principalement nocturne, il y lieu d'activer les robots tondeuses uniquement la journée. Avec nos excuses !



Informations du Conseil communal

Lors de sa séance du 11 octobre 2022, le Conseil communal a été saisi des objets suivants :

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2022 RELATIF A L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023

et a décidé par 22 voix, pas d'avis contraire et 2 abstentions :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

Les préavis municipaux, leurs annexes et les décisions du Conseil communal sont consultables sur le site internet de la commune, sous « Municipalité - Préavis 2022 ».

REPONSE AU POSTULAT DE M. GIAN DORTA RELATIF A LA DEFIBRILLATION RAPIDE EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE PAR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE PREMIERS REpondants

et a décidé par 22 voix, pas d'avis contraire et 2 abstentions:

1. de ne pas accepter la réponse de la Municipalité afin que celle-ci la reconsidère.

Prochaine séance du Conseil Communal :

Mardi 6 décembre 2022 à 20h

Salle communale

(les séances sont publiques)

Un bel anniversaire

Un citoyen de Buchillon, Municipal durant 20 ans, a fêté son 90^{ème} anniversaire le 29 juillet dernier. Il s'agit de Monsieur William Richard.

Pour rappel, il y a 3 mois à peine, nous fêtions celui de Fernande, dite Chouqui, son épouse depuis 1956 et proche amie depuis sa naissance !

Une délégation de la Municipalité a rencontré ce fringant collègue, qui se porte à merveille et avec qui les échanges et souvenirs relatifs à la commune et le fonctionnement de ses autorités ont été intenses.



Crédit photo P.-F. Guex

En effet, Willi Richard a été municipal tel qu'il nous le dit « à peu près deux fois dix ans, à la fin des années 50 et dans le courant des années 70. J'ai usé 4 Syndics, MM. Perroud et Genoud, puis MM. Perrelet et Bolomey. A l'époque, la Municipalité accueillait le Conseil d'Etat une fois par année à Buchillon, avec un repas simple composé d'une soupe de légumes et d'un plateau de fromages, repas préparé par les épouses des Municipaux. »

La Municipalité adresse ses meilleurs voeux à Willy Richard.

Festivités de Noël



La fin de l'année approche ... et il est temps de penser à égayer notre commune et créer des espaces de rencontre.

Les organisatrices vous proposent d'orner quelques quartiers et d'y organiser une petite agape les **lundis, mercredis et jeudis** **entre le 1er et le 16 décembre de 18h à 20h.**

En ces temps de crise énergétique, nous comptons sur votre imagination pour illuminer vos maisons avec un minimum d'équipements électriques.
Merci !

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer, au plus tard le 21 novembre, à Mmes Nunzia Egger (079/855.55.93) ou Cristina Mirante (078/790.45.54).

La liste des participants sera distribuée fin novembre, au moyen d'un tout-ménage.

OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL

Lundi de 7h30 à 10h30
Mardi de 11h00 à 12h30
Mercredi de 15h30 à 19h00
Vendredi de 11h00 à 12h30



COMMUNE DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10
1164 Buchillon
Tél. 021 807 34 50
greffe@buchillon.ch
site Web: <http://www.buchillon.ch>